



Ouagadougou, le 07 JUL 2022

N°2022- _____ /MESRI/SG/CIOSP/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des élèves des **Classes Préparatoires** admis dans les Grandes Ecoles et dans les écoles d'Ingénieurs publiques **en zone Afrique et hors d'Afrique au titre de l'année académique 2022-2023**, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUS FASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Pour la procédure, une fois sur la plateforme :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe ;
- puis se connecter ;
- ensuite cliquer sur la rubrique bourse pour commencer à soumettre le dossier de candidature.

Le nombre de bourses disponible est de dix (10).

I. Modalités et conditions d'éligibilité

Les bourses nationales pour les études dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs sont attribuées, dans les limites du contingent, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- avoir validé les deux années des classes préparatoires avec la mention « **assez bien** » (au moins 12/20) ;
- être admis aux concours d'entrée dans les grandes écoles publiques ou les écoles publiques d'ingénieurs ;
- avoir 26 ans au plus au 31 décembre 2022.

II. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les relevés de notes des deux (02) années des classes préparatoires ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2022-2023.

Les candidats retenus pour ces bourses devront déposer un complément de dossier au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance (ou une photocopie légalisée) ;
- un certificat de nationalité burkinabè (extrait ou photocopie légalisée) ;
- une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les relevés de notes des deux (02) années des classes préparatoires (photocopies légalisées) ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- une lettre de motivation.

Les dossiers peuvent être déposés en ligne du 08 au 24 juillet 2022 à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

Les dossiers seront examinés sur la base des moyennes des quatre semestres des classes préparatoires.

La priorité sera accordée aux filières d'études non disponibles au Burkina Faso.

Tout dossier incomplet est irrecevable.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

